



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 048 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 24 février 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 24 février 2015

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour à tous.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Monsieur le président, avant que nous entendions les témoins, me permettez-vous de prendre la parole?

Je voudrais déposer l'avis de motion suivant:

Que l'Office national de l'énergie soit convoqué devant le Comité permanent des ressources naturelles pour une durée de deux heures avant le 31 mars 2015 afin d'expliquer:

1) Pourquoi une échéance prévue pour appliquer au Programme d'aide financière (23 février 2015) et pour le statut d'intervenant ou de commentateur (3 mars 2015) dans le processus d'audiences du projet Énergie-Est de TransCanada a-t-elle été fixée, malgré le fait que le tracé du projet Énergie-Est de TransCanada ne semble pas être final;

2) Quelles mesures seront prises par l'Office national de l'énergie en regard de la participation à ces audiences dans le cas où TransCanada modifie son projet; et

3) De quelle manière l'Office national de l'énergie entend s'assurer que les Canadiens puissent avoir accès à toute l'information de TransCanada dans les deux langues officielles en ce qui a trait au projet Énergie-Est.

J'ai une copie en français et en anglais à remettre au greffier.

Le président: Madame Duncan, c'est un avis de motion.

Mme Linda Duncan: Je vous présente simplement un avis de motion.

Le président: D'accord, merci.

Mme Linda Duncan: J'ai une deuxième motion. Je vais profiter de cette occasion de la faire inscrire au procès-verbal.

Le président: C'est un avis de motion.

Mme Linda Duncan: C'est un avis de motion.

Que le Comité invite l'honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles, à comparaître devant le comité à propos du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015 avant le 13 mars 2015 et que cette séance soit télévisée.

J'en ai aussi une copie dans les deux langues pour le greffier.

Merci.

Le président: Nous allons maintenant passer au sujet à étudier aujourd'hui. Nous poursuivons notre étude du renouveau de l'industrie forestière canadienne. Si je ne m'abuse, nous en sommes à notre cinquième séance sur cette question.

Nous accueillons quatre témoins. À titre personnel, nous avons Ying Hei Chui, professeur et directeur du Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick. De l'Association canadienne des propriétaires forestiers, nous avons Christopher Lee, directeur général. Nous avons aussi par vidéoconférence de Vancouver, Ken Baker, chef de la direction de Forestry Innovation Investment; et de Vancouver également, Keith Atkinson, chef de la direction du First Nations Forestry Council de la Colombie-Britannique.

Bienvenue à tous.

Nous entendrons les témoins tel qu'ils figurent à l'ordre du jour, sauf dans le cas de M. Baker. Il va arriver un peu plus tard, donc son exposé sera le dernier. Dans la mesure du possible, les présentations dureront sept minutes au maximum. Commençons par M. Chui, du Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Merci à tous d'être venus nous présenter vos points de vue qui, j'en suis sûr, éclaireront beaucoup notre étude.

Alors, présentez-nous votre exposé, monsieur, je vous en prie.

• (1535)

Docteur Ying Hei Chui (professeur et directeur, Centre de la science et de la technologie du bois, Université du Nouveau-Brunswick, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous. C'est un honneur de comparaître devant ce comité pour témoigner et répondre aux questions que vous aurez à me poser sur la foresterie.

Je m'appelle Ying Hei Chui. J'enseigne la technologie du bois à l'Université du Nouveau-Brunswick. Je suis professeur à la faculté de foresterie et de gestion environnementale. Je dirige le Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick. En 2009, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie m'a confié la direction d'un réseau national de recherche sur les produits du bois et sur les systèmes de construction novateurs qui aujourd'hui porte le nom de NEWBuildS.

Depuis 30 ans, je conduis et dirige des recherches sur les produits du bois et sur la construction de bâtiments en bois. En fait, j'ai passé 27 de ces 30 années au Canada. Je vais donc vous indiquer de quelles façons l'innovation pourrait contribuer à transformer l'industrie des produits de la forêt pour créer des débouchés commerciaux. Je vais commencer par décrire la situation des provinces de l'Atlantique pour ensuite présenter celle de tout le pays.

Le Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick est le seul endroit où l'on mène de la recherche sur les produits de la forêt dans les provinces de l'Atlantique. Celui-ci fournit un soutien crucial à l'innovation de l'industrie du bois de la région. Chaque année, il aide en moyenne de 30 à 40 entreprises à innover. La plupart de ces entreprises se situent dans les provinces de l'Atlantique, mais plusieurs autres se trouvent dans d'autres provinces ainsi qu'aux États-Unis.

Nous fournissons différents types de services techniques: nous aidons des entreprises du Canada et de l'étranger à développer de nouveaux produits, à résoudre leurs problèmes de processus, à faire approuver leurs produits. Mais il nous est toujours plus difficile de soutenir l'industrie des produits de la forêt, parce que bien des membres de la faculté ont pris leur retraite, et que nous avons perdu notre masse critique.

Nous avons été extrêmement heureux de voir que, dans son rapport de 2011, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a indiqué que le gouvernement du Canada devrait:

En collaboration avec le Programme des chaires de recherche du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Ressources naturelles Canada, travailler de concert avec les universités canadiennes et l'industrie forestière afin de créer quatre chaires de recherches pluridisciplinaires en conception et en construction de bâtiments en bois qui seront situées dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Ces chaires de recherche sont maintenant établies dans trois des quatre régions recommandées, mais pas encore dans les provinces de l'Atlantique. Selon moi, il est crucial de créer une chaire de recherche en conception et en construction de bâtiments en bois dans les provinces maritimes pour aider l'industrie des produits de la forêt de ces provinces afin de saisir les occasions découlant des modifications récemment apportées aux codes du bâtiment pour permettre la construction d'édifices en bois de hauteur moyenne.

En ce qui a trait à la situation nationale, le réseau de recherche NEWBuildS que je dirige regroupe 23 professeurs qui enseignent dans 13 universités canadiennes. Le réseau NEWBuildS a été créé grâce au soutien financier venant d'une initiative de R-D du secteur forestier que le gouvernement fédéral a annoncée en 2008.

Ce réseau a pour objectif de produire des données techniques sur l'utilisation de produits du bois dans la construction de bâtiments plus grands que les maisons unifamiliales et les immeubles résidentiels peu élevés auxquels le marché canadien des produits du bois s'est consacré jusqu'à présent. Le marché y était limité par les restrictions des codes du bâtiment qui exigeaient que ces immeubles ne dépassent pas cinq étages.

L'industrie reconnaît depuis longtemps que sa dépendance excessive du marché de la construction d'immeubles résidentiels peu élevés la rend vulnérable à des facteurs externes comme les styles d'architecture, les prix des matériaux et les taux de change. Depuis plusieurs années, l'industrie canadienne des produits du bois vise à se diversifier en se tournant vers d'autres applications de ses produits, comme la construction de bâtiments d'une hauteur moyenne. Grâce à la recherche menée par des organismes tels que FPInnovations, le Conseil national de recherches et les universités, l'industrie des produits du bois a réussi à convaincre les autorités canadiennes du code du bâtiment d'accroître la hauteur permise des immeubles en bois de quatre à six étages.

Nous félicitons le gouvernement du Canada d'avoir accordé les fonds nécessaires pour mener ces études de recherche qui ont contribué à modifier les codes du bâtiment. Mais surtout, ces fonds du gouvernement du Canada ont aidé les universités ainsi que les organismes FPInnovations et le Conseil national de recherches à s'unir pour former un vaste réseau canadien d'innovation qui a gagné l'admiration du monde entier.

• (1540)

Avant 2008-2009, le secteur des produits du bois novateurs du Canada se contentait essentiellement de suivre en adoptant les technologies et les connaissances conçues à l'étranger. Aujourd'hui, nous sommes en tête de file de cette discipline. Bien que nous ayons fait d'énormes progrès en passant de la construction d'immeubles à

peu élevés à celle d'immeubles de hauteur moyenne, je suis convaincu qu'il est possible d'utiliser le bois pour construire des bâtiments encore plus élevés, et bien des experts partagent mon opinion. Ailleurs dans le monde, nous avons assisté à la construction d'un immeuble de 14 étages en Norvège. À l'heure actuelle, au moins trois immeubles très élevés sont en cours de conception au Canada. Ce projet de pointe démontre aux utilisateurs finals que le bois est un matériau structural tout aussi viable que le béton et l'acier pour les immeubles élevés et pour les structures massives.

Je suis convaincu que nous avons désormais établi une base qui permettra au Canada de se placer en tête de l'élaboration de solutions concurrentielles pour la construction d'immeubles élevés en bois autant au pays que dans les marchés d'exportation. Le Canada pourrait en retirer un potentiel économique énorme. Il nous reste cependant plusieurs grands défis techniques à relever. Nous devons donc continuer à innover et à utiliser notre réseau d'innovation pour maintenir cette lancée afin de dépasser nos concurrents. Il faudra pour cela que nos gouvernements, nos universités, nos industries et nos centres de recherche collaborent pour atteindre ce but. D'ailleurs, en menant à bien l'initiative des immeubles de hauteur moyenne, nous avons prouvé qu'en travaillant ensemble, nous pouvons produire des résultats extraordinaires, comme de faciliter la modification des codes du bâtiment.

Alors, monsieur le président, je serai heureux de discuter aujourd'hui avec le comité de ces occasions et de ces méthodes qui permettront au Canada de se maintenir en tête de file mondiale de l'innovation des produits du bois et des solutions de construction des immeubles.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup de nous avoir présenté cet exposé, monsieur Chui.

Nous passons maintenant la parole à Christopher Lee, directeur général de l'Association canadienne des propriétaires forestiers. Bienvenue à notre comité, monsieur. Vous pouvez commencer votre exposé.

M. Christopher Lee (directeur général, Association canadienne de propriétaires forestiers): Merci beaucoup de m'avoir offert cette occasion de comparaître devant le comité.

Comme vous l'avez indiqué, je représente l'Association canadienne des propriétaires forestiers. Près de 92 % du territoire forestier au Canada est de propriété publique, et les 8 % qui restent appartiennent au privé et s'étendent sur environ 25 millions d'hectares. Un hectare mesure à peu près 100 mètres sur 100, soit deux terrains de football côte à côte, pour vous donner une meilleure idée. De ces 25 millions d'hectares, 20 millions appartiennent à 450 000 propriétaires de terres à bois, chacune de ces terres faisant en moyenne 40 hectares. Les cinq autres millions d'hectares appartiennent à des sociétés comme J.D. Irving, Wagner forest products, Acadian Timber, Island Timberlands, TimberWest et autres grands propriétaires forestiers industriels. La plupart de ces entreprises sont membres de l'Association canadienne des propriétaires forestiers, ou ACPF.

Les membres de l'ACPF gèrent aussi 15 millions d'hectares de terres publiques. L'ACPF collabore de près avec les propriétaires de terres à bois et avec les agriculteurs, qui font face à de nombreuses difficultés similaires aux nôtres. Tous les membres de l'ACPF adhèrent à un ou à plusieurs systèmes de certification des forêts et respectent les mêmes règlements que ceux qui régissent les terres publiques: la protection de l'alimentation en eau ainsi que de l'habitat des poissons et de la faune, la conservation des sols et autres. La loi exige que l'on repeuple les forêts, et les propriétaires sont assujettis à des pénalités, à des audits et à des rapports publics.

De toutes les forêts jardinées au Canada, 13 % appartiennent à des propriétaires privés. Ces terres se situent dans certaines des régions les plus productrices du pays, et elles sont bien gérées. Par conséquent, ces 13 % de forêts jardinées produisent 18 % de tous les produits canadiens de la forêt, apportant 7 milliards de dollars à notre PIB et soutenant 80 000 emplois dans les régions rurales du Canada.

Ces forêts privées créent aussi beaucoup d'habitats pour la faune et pour les poissons. Elles attirent donc l'attention des gestionnaires de la faune sauvage et des pêcheurs qui visent à protéger les habitats et à réserver une partie de ces forêts pour conserver les habitats essentiels et pour rétablir les espèces en péril. Les propriétaires des forêts appuient entièrement ces objectifs et investissent des millions de dollars dans l'aménagement et dans la protection des habitats. Ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement pour améliorer cette protection.

Les problèmes surgissent lorsque des représentants du gouvernement se rendent sur des terres privées, parfois sans avis et sans autorisation, pour identifier les habitats. Dès qu'on identifie un habitat, on restreint les activités du propriétaire, ce qui réduit la souplesse et les options d'exploitation des terres qui lui appartiennent.

Les membres de l'ACPF désirent collaborer avec le gouvernement pour recenser et protéger les habitats. Ils sont prêts à transmettre les renseignements dont ils disposent sur leurs terres. Ils veulent éviter de devoir réserver des zones étendues pour protéger les habitats, quelle que soit la santé des populations qui vivent sur leurs terres ou ailleurs et malgré le fait que ces terres soient privées et que ces propriétaires s'efforcent d'y exploiter une entreprise et de maintenir la valeur de leurs actifs.

Les membres de l'ACPF souhaitent que le gouvernement applique une politique de recensement des habitats essentiels en deux étapes. La première étape consisterait à d'abord recenser les habitats situés sur des terres publiques, puis, si c'est nécessaire et avec le consentement du propriétaire, à identifier les habitats se trouvant sur les terres privées. Le gouvernement s'assurerait ainsi de la participation et du soutien des propriétaires. Il instaurerait des relations avec des propriétaires prêts à lui faire part de leurs connaissances approfondies et des renseignements dont ils disposent sur leurs terres sans craindre de subir plus encore de restrictions.

L'ACPF a entamé des pourparlers avec Environnement Canada pour conclure des ententes de conservation conformément à la Loi sur les espèces en péril. L'association espère ainsi faire reconnaître les efforts que les propriétaires déploient déjà pour protéger les habitats et éviter de les pénaliser en ajoutant des restrictions et en leur imposant des amendes s'ils commettent une erreur et qu'ils causent accidentellement des dommages à une espèce. En vertu des processus de certification forestière, ces ententes feraient l'objet de vérifications externes annuelles par des tiers. Les ententes apporteraient plus de certitude à l'exploitation commerciale de ces

propriétaires. Elles garantiraient au gouvernement que l'on protège les habitats, et la fonction d'audit assurerait l'accomplissement des travaux et l'application rapide des correctifs.

La difficulté à laquelle on se heurte dans l'établissement de ces ententes est que les propriétaires gèrent les habitats de toute leur terre, et pas seulement l'habitat de l'espèce A ou B. La Loi sur les espèces en péril exige que, dès que le gouvernement détermine qu'une espèce est en péril, il établisse une stratégie et applique des mesures bien définies pour la rétablir. Il doit donc lancer plusieurs initiatives pour différentes espèces sur une même terre. Ces mesures deviennent vite compliquées et coûteuses, et il est très difficile d'en mesurer le succès ou l'échec. Nous préférierions que l'on aménage les terres, qu'on en protège les habitats et qu'on surveille cette protection en menant des audits annuels.

• (1545)

Je voudrais mentionner aussi l'exportation de grumes au nom des membres de l'ACPF et de la Private Forest Landowners Association de la Colombie-Britannique. Ce problème ne touche que les propriétaires de la Colombie-Britannique, mais elle limite gravement leur capacité d'exploiter leurs entreprises. En Colombie-Britannique, l'exportation de grumes est assujettie à un test d'excédent. Autrement dit, on ne peut exporter de grumes que lorsque leur volume dépasse les besoins du pays. Cette exigence fait baisser le prix des grumes vendues au pays et empêche les propriétaires de promettre à leurs clients étrangers les volumes, l'espèce, la qualité et les délais qu'ils désirent. Bien que le marché intérieur dispose d'un excédent élevé de grumes, ce règlement reste en vigueur. Nous n'envisagerions jamais de restreindre l'exportation de blé sale ou de faire baisser les prix des producteurs de grain pour subventionner l'industrie boulangère du pays.

L'Accord sur le bois d'oeuvre résineux arrive à échéance, et il sera bientôt temps de le renouveler. Comme le prix du bois d'oeuvre influe sur le prix des grumes, les membres de l'ACPF désirent présenter leurs points de vue pendant les négociations de cet accord. L'ACPF désire qu'on reconnaisse les droits de la propriété privée et que l'on établisse une distinction entre les terres publiques et les terres privées. Nous désirons collaborer avec le gouvernement et en arriver à des ententes qui serviront les intérêts de la faune tout en veillant à ce que les propriétaires des terres ne soient pas pénalisés pour transmettre des renseignements sur leurs terres. Les propriétaires de la Colombie-Britannique désirent que l'on élimine les restrictions sur l'exportation des grumes et ils veulent participer aux discussions sur le bois d'oeuvre résineux.

Toutes ces ententes que je vous ai décrites donneront plus de certitude aux exploitants commerciaux et permettront aux propriétaires de terres à bois d'investir dans leurs terres, de cultiver des produits de plus grande qualité et de générer plus d'activité économique partout au pays.

Merci.

Le président: Monsieur Lee, merci beaucoup pour cet exposé.

Je vais garder l'ordre de présentation des exposés tel que je l'ai indiqué au début de la séance. Nous passons maintenant à M. Atkinson, chef de la direction du First Nations Forestry Council de la Colombie-Britannique.

Monsieur, vous avez un maximum de sept minutes pour nous présenter votre allocution.

Monsieur Keith Atkinson (chef de la direction, BC First Nations Forestry Council): Bonjour, et merci. Je suis très heureux d'être ici pour vous parler au nom du First Nations Forestry Council. Bien qu'on m'ait demandé de parler du développement économique régional, je parlerai d'aspects des trois thèmes dans mon allocution.

Selon nous, il n'a jamais été aussi important de tenir compte des Premières Nations dans l'étude que vous menez. Cela dit, je voudrais attirer l'attention du comité sur la décision que la Cour suprême du Canada a rendue récemment dans l'affaire *Tsilhqot'in*. Les gens considéraient cette toute dernière décision comme un point tournant, car elle fournit une définition plus claire du titre de propriété des terres des Premières Nations. C'est un enjeu très important dans le cadre du renouveau de l'industrie forestière.

Selon nous, le travail que ce comité effectue doit aujourd'hui commencer par une réflexion sur le travail accompli et sur les recommandations que vous avez présentées dans votre rapport de 2008 intitulé *L'Industrie forestière canadienne: reconnaître les défis et les possibilités*. Nous désirons rappeler au comité que le First Nations Forestry Council a participé à la production de ce rapport en présentant des témoignages et que nous avons appuyé les recommandations qui y figurent. Certaines de ces 23 recommandations touchaient de très près les Premières Nations et les peuples autochtones du Canada.

Plus exactement, nous étions d'accord sur le fait que les Premières Nations devraient participer plus activement au développement durable des forêts canadiennes. Nous étions d'accord de participer à nouveau aux activités de planification de l'aménagement des terres, et nous nous attendions à ce qu'on nous demande de le faire. Nous étions heureux de nous concentrer toujours plus sur le secteur des produits à valeur ajoutée, et nous avons commencé à le faire. Nous avons tout particulièrement appuyé une recommandation visant le financement direct des mesures de protection à appliquer dans nos communautés — soit les communautés autochtones — pour les protéger des risques d'incendie de forêt que causait l'épidémie de dendroctone du pin argenté.

Je tiens à souligner qu'à cette époque, vous n'étiez pas seuls à présenter ces recommandations, mais qu'elles s'appuyaient sur de nombreux plans d'action et ententes d'engagement. Nous fêtons maintenant le 10^e anniversaire de la « nouvelle relation » avec la Colombie-Britannique qui présentait une nouvelle vision de coexistence et de réconciliation des titres de propriété et des droits dans cette province. On a aussi rédigé l'Accord politique entre les Premières Nations et la Couronne fédérale en 2005. Cet accord engageait les parties à promouvoir un processus efficace de réconciliation pour améliorer la qualité de vie ainsi qu'une transformation politique. L'Accord de transformation pour le changement, lui aussi rédigé en 2005, engageait la Colombie-Britannique, le Canada et les dirigeants des Premières Nations à combler le fossé socioéconomique qui existait entre les Premières Nations et les autres résidents de la Colombie-Britannique. Plus récemment en 2008, une table ronde de la Colombie-Britannique a publié un rapport soulignant parmi les six priorités de ce travail que les Premières Nations devraient devenir partenaires du secteur de la foresterie. Dans nos propres communautés et dans notre organisme, le First Nations Forestry Council, nous avons élaboré le plan d'action sur la bonne intendance des forêts et des terres des Premières Nations de la Colombie-Britannique en 2008. Ce plan visait à transformer le secteur forestier grâce à notre participation.

Mais après 10 années d'engagement profond, de participation et de bonnes intentions clairement décrites sur papier, nous nous trouvons bien loin d'avoir atteint ces objectifs. L'industrie s'est occupée avant

tout de mener des consultations sur les forêts dans la province et de conclure des ententes de partage des revenus — tout cela en Colombie-Britannique. Ces ententes offrent un partage des revenus et des occasions de tenure forestière contre un processus de consultation qui permet à l'industrie d'exploiter les forêts situées sur les terres des Premières Nations.

À l'heure actuelle, plus de 160 de nos 203 nations dans la province ont conclu ces ententes et elles détiennent le droit de récolter plus de 10 millions de mètres cubes chaque année. Bien que ce volume semble considérable et qu'il représente plus de 12 % des coupes effectuées chaque année en Colombie-Britannique, il n'apporte pas à nos communautés les avantages qu'elles s'efforcent d'obtenir. Soulignons malgré cela que nos communautés font de grands efforts très sincères pour participer aux travaux de cette industrie durant l'une des pires périodes qu'elle ait jamais traversées avec la crise économique de 2009, la crise du logement aux États-Unis, et les retombées de l'épidémie de dendroctone du pin argenté dont l'industrie tout entière a beaucoup souffert.

Soulignons également que, depuis 12 ans, le partage des revenus prévus dans ces ententes s'est élevé à près de 3 % du revenu que la Couronne a récolté. Quand les produits de la forêt traversent la frontière vers les États-Unis, d'autres redevances sont perçues: le tarif prévu dans l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux. Nous le savons, et nous savons aussi que ces redevances ne sont pas incluses dans le partage des revenus prévu dans les ententes en vigueur.

• (1550)

Ce partage des revenus et ces occasions de tenure sont un bon début, et nous y participons très activement, mais il faudra redoubler d'efforts et apporter toujours plus de changements jusqu'à ce que les titres de propriété et les droits autochtones soient adéquatement reconnus. Il faudra trouver de meilleures solutions pour renforcer les capacités et pour aménager des forêts, et surtout pour améliorer les rôles de gouvernance sur les terres forestières.

En ce qui concerne le problème de la gestion des combustibles et des risques de feux de forêt, on a injecté des fonds directement pour l'évaluation de la gestion des combustibles menée dans les communautés. Mais ils ne couvraient pas les coûts de mise en oeuvre de ces traitements. À cause de la réduction considérable des budgets, on n'y trouve plus l'argent nécessaire pour appliquer ces recommandations. Nos communautés vivent continuellement dans la crainte des feux de forêt, et c'est un risque inacceptable pour nos citoyens. En Colombie-Britannique, la First Nations' Emergency Services Society dirige ces activités, et nous encourageons votre comité à inviter ce groupe à vous présenter plus de détails sur le danger que représentent les feux de forêt.

Je tiens à souligner qu'à titre de propriétaires de tenures forestières, les Premières Nations ne jouissent pas d'une participation de partenaires à l'aménagement durable des terres forestières du Canada. Elles ne participent pas efficacement à l'aménagement du territoire. Leur participation est une simple occasion économique de prendre part aux activités de l'industrie forestière.

Je vais maintenant changer de sujet pour parler un peu de problèmes liés aux ressources humaines. Le Forest Products Sector Council a publié son rapport en 2011. Bien que nous ayons encore de la difficulté à trouver des programmes efficaces pour soutenir les nombreux remplacements de main-d'oeuvre nécessaires dans notre secteur, les jeunes autochtones pourraient remplacer cette main-d'oeuvre dont on aura clairement grand besoin au cours de ces 5 à 10 prochaines années. Malheureusement, si l'on n'effectue pas de planification et d'investissement réels, on risque de manquer cette occasion.

Comme nous l'avons déjà dit, les investissements dans la restauration des terres et dans les traitements de gestion des combustibles offrent d'excellentes occasions de renforcer la capacité des entreprises du secteur forestier. Ces investissements pourraient servir à la transition vers une main-d'oeuvre autochtone qualifiée dont le secteur forestier a besoin. De même, les grands projets d'exploitation des ressources comme les lignes de gaz naturel pourraient attirer un nombre considérable de travailleurs nouveaux et émergents. Il est nécessaire de planifier ce type de main-d'oeuvre pour les projets à court terme et d'assurer une coordination pour répondre de façon durable aux besoins du secteur forestier.

Les Premières Nations désirent beaucoup participer aux activités du secteur forestier. Malheureusement, il leur manque très évidemment les fonds à y investir. Nos communautés ont tellement peu accès à des capitaux qu'elles ne pourront participer ni au secteur renouvelé de la fabrication, ni à celui des produits à valeur ajoutée une fois stimulé.

Selon nous, les efforts d'innovation déployés dernièrement se concentrent sur la recherche de nouveaux marchés mondiaux pour remplacer la demande qui venait des États-Unis. Même si elle n'est pas parfaitement évidente, l'absence d'une relation sérieuse avec les Premières Nations entrave considérablement les investissements dans le secteur forestier. Les investisseurs la considèrent comme un risque qui génère de l'incertitude. Une relation solide avec les Premières Nations pourrait amener partout au monde des produits du bois certifiés et d'autres produits à valeur ajoutée. Pour ceux qui désirent un renouveau du secteur forestier canadien — et nous sommes tous du nombre —, il est crucial que l'industrie forestière inclue et respecte les peuples autochtones du Canada.

Les Premières Nations désirent ardemment participer aux activités de ce nouveau secteur. Il sera nécessaire d'investir dans ces communautés pour qu'elles puissent se charger de la bonne intendance et de la planification, du soutien opérationnel et administratif et des programmes de main-d'oeuvre ciblés. Il faudra leur ouvrir l'accès à des capitaux pour investir localement dans la construction d'installations de fabrication et de développement de produits à valeur ajoutée, ce qui comprend la bioénergie et, bien sûr, établir un cadre politique pour régir ces soutiens.

Cessons de nier les titres de propriété et les droits que détiennent les peuples autochtones et cessons de prendre des engagements vides de sens qui ont belle allure dans les rapports mais qui n'attirent pas les ressources financières nécessaires. Ces niveaux d'investissement inadéquats dans les communautés autochtones coûtent cher au Canada en ralentissant sa reprise économique et le renouvellement du secteur.

Nous sommes convaincus qu'une relation solide et saine avec nos communautés générera la prospérité de tous et facilitera le renouveau du secteur forestier canadien.

Merci beaucoup de m'avoir permis de vous faire part de ce point de vue.

●(1555)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Atkinson, chef de la direction du First Nations Forestry Council de la Colombie-Britannique.

Enfin, nous allons passer en vidéoconférence, toujours de Vancouver, pour entendre Ken Baker, chef de la direction de la société Forestry Innovation Investment Limited. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur, vous avez un maximum de sept minutes pour nous présenter votre exposé.

M. Ken Baker (chef de la direction, Forestry Innovation Investment): Merci beaucoup. Je remercie le comité de m'avoir invité à présenter quelques observations aujourd'hui.

Je voudrais expliquer le contexte dans lequel je participe au présent débat, puis je vous présenterai quelques observations plutôt personnelles sur la portée des travaux du comité.

Si j'ai bien compris, ce comité est chargé d'entendre l'opinion d'experts sur les façons dont l'industrie et différents ordres gouvernementaux pourront continuer à soutenir le secteur forestier. Cet enjeu est à la base des activités de l'organisme pour lequel je travaille et que la plupart des gens appellent le FII, donc je vais faire de même tout au long de mon exposé.

L'organisme FII est une société d'État provinciale créée en 2003. Pendant des années, nous avons relevé du ministre des Forêts, mais depuis un an et demi environ, nous relevons du nouveau ministre du Commerce international de la Colombie-Britannique. Ce ministre définit notre mandat et il le révisé et le remet à jour une fois par année.

Comme nous sommes une société d'État, nous recevons la plus grande partie de notre financement de la province. Cette année, notre budget venant de la province s'élève à 17 millions de dollars, et nous tirons des recettes annuelles d'environ 2 millions de dollars d'autres sources, principalement de l'industrie forestière. Nos programmes et notre financement sont entièrement discrétionnaires d'une année à l'autre.

Nous nous concentrons avant tout sur la stimulation de la demande des produits en bois massif de la Colombie-Britannique, là où nous trouvons des débouchés dans le monde. Nous visons surtout l'Amérique du Nord et le nord-est de l'Asie. Nous avons une filiale en Chine qui compte environ 14 employés. Il y a deux ans nous avons établi une filiale d'une demi-douzaine d'employés en Inde et nous en tenons une ici à Vancouver qui compte 21 employés. Cela vous donne une idée de notre importance. Notre société n'est pas énorme, mais nous croyons avoir une influence considérable.

Nous assumons en partie un rôle de financement, tout comme Ressources naturelles Canada le fait au nom du gouvernement fédéral. Cependant, nous dirigeons et offrons aussi de nombreux programmes pour combler les écarts que nous observons dans le monde du développement des marchés et nous accomplissons les tâches pour lesquelles nous sommes les mieux placés au nom de ce secteur tout entier.

À titre de société d'État, nous n'avons rien à vendre. Nous ne vendons pas de produits de la forêt. Nous poursuivons les priorités du gouvernement en veillant à ce qu'elles correspondent de très près à celles de l'industrie parce que, évidemment, c'est elle qui a des produits à vendre.

Comme vous le savez peut-être, 70 à 80 % du bois récolté aboutit à la scierie. Nous nous concentrons principalement sur les produits en bois dur, ce qui comprend des produits à valeur ajoutée. Nous soutenons l'industrie des pâtes et papiers en publiant des documents sur l'aménagement durable des forêts à utiliser dans les marchés. Mais à part ça, notre participation à l'industrie des pâtes et papiers est très restreinte. Nous sommes un centre de bois dur.

Nous accordons la moitié de notre budget aux associations commerciales et à quelques autres organismes sans but lucratif en lançant des demandes de propositions ouvertes. Nous invitons les organismes à nous décrire ce qu'ils feraient avec notre argent en un régime de partage des coûts. Nous lançons annuellement des demandes de proposition d'initiatives commerciales à mener partout dans le monde. Nous avons aussi quelques demandes de propositions ouvertes sur des activités que nous surnomons « Wood First », le bois avant tout, dans notre province, qui visent à placer la province en tête de file de la fabrication novatrice et de l'utilisation des produits du bois dans le monde.

Le financement que nous accordons à des associations commerciales qui, comme je l'ai dit, constitue la moitié de notre flux de trésorerie, est étroitement lié au financement que Ressources naturelles Canada accorde aux mêmes associations commerciales. Mais nous avons établi un système fédéral-provincial harmonisé pour administrer tout ce programme — en commençant par les demandes annuelles de propositions et en passant à l'administration jusqu'aux audits courants. Nous discutons quotidiennement avec les associations commerciales et avec de nombreuses entreprises ainsi qu'avec le personnel de Ressources naturelles à Ottawa.

En Amérique du Nord, nous cherchons surtout à encourager l'utilisation des produits du bois pour la construction de structures non résidentielles et pour celle d'immeubles résidentiels multifamiliaux, ce qui comprend toute une gamme de produits à valeur ajoutée. Nous faisons aussi la promotion des nouvelles technologies de construction comme l'immeuble de 14 étages construit tout en bois dont le premier témoin vous a parlé.

● (1600)

Jusqu'à aujourd'hui, notre plus grande réalisation collective — et je souligne le mot « collective » parce qu'il s'agit d'une entente tripartite très particulière entre le secteur privé de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, par l'entremise de RNCAN — s'est manifestée en Chine où initialement, en 2003, nous vendions un volume de bois d'une valeur de 69 millions de dollars, et où aujourd'hui nous vendons chaque année un volume de bois dont la valeur s'élève à 1,4 milliard de dollars, soit 30 % de la production de bois actuelle de la Colombie-Britannique. Nous avons ainsi non seulement trouvé des acheteurs pour ce volume, mais grâce à l'augmentation de la consommation dans le monde entier, le prix du bois dans le monde, y compris en Amérique du Nord, a fait un bon énorme.

Au Japon, nos activités sont en suspens face au déclin et au vieillissement de la population et à la diminution de la demande de ce que les entreprises de la Colombie-Britannique ont à offrir. Nous menons quelques activités en Corée dans le cadre d'un portefeuille diversifié et, à l'heure actuelle, nous mettons à jour quelques études de recherche au Vietnam, en Thaïlande, en Indonésie et aux Philippines. Nous ne savons pas encore où ces activités vont nous amener.

Nous avons quelques activités en cours en Europe, mais pas beaucoup, et rien du tout au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, en Afrique, et dans ces types de région.

Enfin, comme je l'ai mentionné au début de mon allocution, notre nouveau front se situe en Inde, où nous avons établi une filiale pour saisir les débouchés qui, selon nous, vont s'ouvrir au cours de ces cinq prochaines années. Pour le moment, nous ne menons pour ainsi dire aucune activité dans ce pays, mais nous sommes convaincus que ses activités commerciales prendront énormément d'ampleur au cours des années à venir.

Notre modèle d'activité repose fortement sur la collaboration avec l'industrie et avec RNCAN. Comme nous dépensons les deniers publics et que notre organisme est une société d'État, nous devons fortement discipliner la mise en oeuvre des activités de notre portefeuille. Nous prévoyons à bien plus long terme que l'industrie ne le fait. En général, nous prenons de plus grands risques en dépensant les deniers publics, mais nous le faisons d'une manière très disciplinée.

Nous effectuons beaucoup de recherche avant d'établir nos priorités et nos stratégies. Nous nous fondons toujours sur les besoins de nos clients partout au monde afin de les jumeler de façon logique avec les fournisseurs canadiens. Nous évaluons toujours la concurrence, et parfois nous décidons de ne pas nous aventurer sur un marché parce que nous pensons que nous ne réussirons pas à y soutenir la concurrence à long terme.

Nous préférons partager les coûts de l'établissement des programmes pour évaluer la validité des idées et des priorités d'autrui. Nous sommes toujours prêts à changer de cap quand nous pensons qu'il est bon de le faire, et nous surveillons de très près tous les paramètres de ce qui se passe sur le marché.

C'est le modèle d'activité dont je suis plus ou moins responsable dans l'organisme où je travaille.

Personnellement, je suis convaincu que l'industrie forestière est en mesure d'apporter une énorme contribution à la société et qu'elle devrait le faire parce qu'elle est fondamentalement durable et qu'elle s'avère toujours plus écologiquement responsable. Elle est également extrêmement importante pour nos sociétés rurales partout au pays.

Je crois que la plupart des gens, quand ils parlent de l'industrie forestière, pensent à l'exploitation forestière, aux scieries et aux industries des pâtes et papiers. C'est assez exact, mais je suis heureux de constater que ce comité considère toute la portée du secteur, qui comprend non seulement l'exploitation forestière et la fabrication, mais aussi les entreprises qui fournissent l'équipement nécessaire aux exploitants et aux fabricants, celles qui leur fournissent les intrants, celles qui créent les logiciels dont ils ont besoin, celles qui transportent leurs produits, celles qui fabriquent les outils d'aménagement des forêts comme les appareils de télédétection par satellite, les entreprises qui fournissent des services de lutte contre les incendies, et ainsi de suite.

Au Canada, certains de ces domaines réussissent assez bien, mais pas tous. Par exemple, j'ai l'impression que nous sommes devenus très dépendants des fournisseurs étrangers auxquels nous achetons l'équipement d'exploitation forestière et de fabrication, et je voudrais beaucoup que nous corrigions cela.

Je voudrais bien que ma définition du secteur forestier comprenne les organismes qui effectuent réellement l'aménagement des forêts, mais je vous dirai honnêtement que je ne pense pas que ces entreprises existent vraiment dans les territoires forestiers de la Colombie-Britannique. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit de terres publiques dans lesquelles les entreprises détiennent des droits de récolte, mais qui se contentent de s'adonner à la chasse et à la récolte sur les terres publiques. Rien ne les encourage vraiment à bien gérer les ressources forestières publiques et autres. Je crois que cela s'explique par le fait que rien de tout cela n'offre d'avantages monétaires. Les arbres des terres publiques ne figurent pas aux bilans des entreprises. Les droits de récolte génèrent des recettes, mais le bois n'en génère pas. Ce principe s'applique également à la faune sauvage, aux ressources forestières autres que le bois, à l'eau, au paysage, etc.

• (1605)

On ne retire de profits de tout cela qu'en liquidant les actifs, alors je crois que l'aménagement soigneux de ces ressources dépend inévitablement de la réglementation, et non de mesures incitatives. On en revient à l'éternel problème de la conception et de l'application d'un meilleur système de tenure forestière sur les terres publiques. C'est une question de taille qui, selon moi, dépasse le mandat de ce comité. Je pense qu'on y verra des changements profonds grâce à la participation des Premières Nations, tout au moins ici en Colombie-Britannique.

Comme dans tous les secteurs de l'économie, le gouvernement a pour rôle d'organiser les choses de manière à encourager le secteur privé à prendre l'initiative. C'est ce que l'organisme pour lequel je travaille fait dans les marchés. J'espère que ce comité recommandera des mesures visant à faire de même dans l'arène publique de l'industrie de la fabrication des produits de la forêt. Pour bien organiser les choses, il faudra établir de solides politiques fondées sur une connaissance approfondie, sur de la discipline fiscale et sur la prévoyance à long terme.

En conclusion, je tiens à dire que le secteur du bois dur est en assez bon état après avoir traversé la pire crise des marchés. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'avenir précaire auquel notre secteur des pâtes et papiers fera face s'il ne se réinvente pas en devenant l'équivalent forestier de l'industrie du raffinage du pétrole.

Merci beaucoup.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Baker, chef de direction de la société Forest Innovation Investment Limited.

Je vous remercie une fois de plus de nous avoir fait ces présentations.

Passons maintenant la parole aux députés. Pour la série de sept minutes, nous avons la secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Mme Block, suivie de M. Rafferty et ensuite de M. Regan.

Allez-y s'il vous plaît, madame Block. Vous avez sept minutes.

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je me joins au président pour vous souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui.

Cette étude est très intéressante. Nous venons à peine de l'entamer, mais nous avons pris la peine de consulter celle qui a été menée en 2007. Nous avons certainement fini par comprendre à quel point il est urgent que l'industrie commence à se transformer, et nous

reconnaissons aussi que pour ce faire, il faudra innover et commercialiser.

J'en reviens à l'introduction du rapport de 2007. Le comité avait entrepris de contribuer à la mise en oeuvre d'un plan d'action fondé sur les marchés et visant à faciliter l'établissement d'une base de renouveau, de prospérité et de durabilité pour l'industrie. C'est pourquoi nous réexaminons maintenant cette étude. Au bout de sept ou huit ans, nous essayons de vraiment bien comprendre ce qui s'est passé depuis 2007. J'ai l'impression que les choses ont changé et que l'industrie a fait beaucoup de progrès, mais qu'elle reconnaît qu'elle a encore beaucoup de chemin à faire.

Ma première question s'adresse à M. Chui.

Si j'ai bien compris, l'Université du Nouveau-Brunswick est la seule dans les provinces de l'Atlantique qui ait la forte concentration nécessaire pour soutenir l'industrie forestière. Je crois que vous avez dit qu'elle avait reçu un financement de RNCan dans le cadre du programme Valeur au bois. Vous avez affirmé que l'université apporte un soutien crucial à l'industrie forestière. Je voudrais vous donner l'occasion de décrire un peu plus en détail ce soutien que vous fournissez.

Dr Ying Hei Chui: Merci beaucoup pour la question.

Le centre a en fait été établi il y a environ 23 ans à l'aide d'un financement partiel du gouvernement. L'intention à l'époque était de fournir un service à l'appui de l'industrie des produits forestiers au Canada atlantique tout en cherchant à devenir autosuffisant. C'est ainsi que nous fonctionnons depuis les dernières 22 ou 23 années, fournissant des services payants afin de récolter des fonds destinés à appuyer l'aspect technique, ce qui dessert à son tour les besoins de l'industrie.

Au fil du temps, comme je l'ai fait remarquer, nous avons aidé une trentaine ou quarantaine d'entreprises chaque année à combler leurs besoins en termes d'innovation. Nous les aidons notamment à développer de nouveaux produits, à trouver des créneaux pour leurs produits dans les marchés au pays et à l'étranger, à mettre à l'essai des produits susceptibles d'être autorisés par le code du bâtiment pour leur utilisation dans le domaine de la construction, etc. C'est le rôle que nous jouons depuis 22 ou 23 ans. En même temps, comme nous faisons partie de l'université, nous avons également pour fonction de produire ce que nous appelons un personnel hautement qualifié, des étudiants diplômés qui vont à leur tour travailler pour l'industrie forestière, des entreprises de conception et autres. Nous sommes essentiellement un organisme de soutien technique en plus de produire des ressources humaines qui peuvent contribuer à l'industrie forestière.

Mme Kelly Block: Merci.

Je voudrais reprendre un commentaire que M. Baker a fait vers la fin de ses remarques, mais ma question s'adresse en fait à M. Lee. M. Baker a fait une observation que j'ai trouvée assez intéressante au sujet de la gestion des terres publiques. Il me semble que cette observation serait différente s'il s'agissait de propriétaires de terrains privés. Je sais que vous représentez les propriétaires ici aujourd'hui, alors je me demandais si vous aviez des remarques à propos de ce que M. Baker a dit sur les mesures incitatives par opposition à une gestion réglementaire.

• (1615)

M. Christopher Lee: Je vous remercie de la question.

Tout d'abord, je me range entièrement à l'avis de M. Baker, à savoir que les ressources forestières, y compris les arbres, la faune et la flore, l'eau et le sol ne sont pas monétisés. Comme il s'agit de biens publics, l'accès à ces éléments peut varier suivant les décisions de la province concernant leur répartition. Il n'y a donc vraiment pas d'intérêt à aménager la plupart des terres forestières sur les terres publiques. C'est une question difficile et je crois qu'elle pose des problèmes partout au pays.

L'autre aspect de ces propos, bien entendu, c'est qu'il s'agit de terres publiques et il faut donc que la province — le propriétaire — en retienne le contrôle et veille à leur gestion durable en accordant tout autant d'attention à d'autres parties des écosystèmes forestiers.

Je suppose que je suis d'accord avec lui, sous réserve de préciser, comme vous l'avez fait, que les terres forestières privées sont gérées de manière très différente, et c'est la raison pour laquelle, comme je l'ai déjà dit, seuls 13 % des forêts aménagées du Canada sont de propriété privée. Pourtant, ce sont ces mêmes 13 % qui produisent 18 % des produits forestiers du pays du fait de leur aménagement beaucoup plus intensif. Les propriétaires peuvent investir sans crainte de se faire dire que malgré leur excellent travail, on va désormais allouer le bois ailleurs ou qu'ils ne peuvent plus avoir accès à cette partie des terres, ce qui se produit à l'occasion sur les terres domaniales provinciales.

Mme Kelly Block: Je vais juste reprendre. Je crois que vous avez dit que 8 % des terres sont privées, c'est-à-dire 25 millions d'hectares, mais que les propriétaires gèrent également 15 millions d'hectares de terres publiques.

M. Christopher Lee: Les membres que je représente le font. Ils gèrent également 15 millions d'hectares de terres publiques, beaucoup de gens sont donc confrontés au même genre de problèmes. Ils s'occupent d'aménager les terres qui leur appartiennent conjointement avec les terres domaniales provinciales. Par conséquent, les gens que je représente doivent relever des défis sur les deux fronts.

Mme Kelly Block: Et il en est ainsi partout au pays?

M. Christopher Lee: Oui, en effet.

Le président: Merci, madame Block.

Nous passerons maintenant à l'opposition officielle, M. Rafferty, qui aura jusqu'à sept minutes.

Allez-y, je vous en prie.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Merci aux témoins de votre présence ici aujourd'hui.

Mes deux premières questions s'adressent à M. Lee. Elles n'auront peut-être pas besoin de réponses très longues, mais nous verrons.

Vous êtes directeur d'un groupe diversifié — et comme j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des propriétaires de terres forestières privées, je dirais même plus un groupe très diversifié. Par moments, on ne sait plus à quel saint se vouer. Je suis sûr que vous méritez jusqu'au dernier denier que vous faites. Vous parlez d'exporter des billes à l'état brut et j'estime que c'est une question très importante. Permettez-moi de vous demander juste ceci. Vos membres doivent être assez contents, j'en suis sûr, d'exporter des billes à l'état brut en l'absence d'une industrie de fabrication à valeur ajoutée. Ai-je raison de dire que vos membres, généralement parlant, préféreraient de loin que leurs billes soient transformées au Canada comme des produits à valeur ajoutée?

M. Christopher Lee: Je l'imagine, mais tout d'abord, nous n'aimons pas l'expression « bille à l'état brut ». Les arbres ont subi

des modifications avant de se transformer en billes, il ne s'agit donc pas vraiment d'une bille à l'état brut. Il y a la bille d'un côté, et l'arbre de l'autre.

Nos membres préféreraient obtenir le maximum pour ces billes. S'ils pouvaient les vendre à un producteur national prêt à payer le prix que l'on irait chercher dans un autre pays, ils le feraient sans hésiter, absolument.

M. John Rafferty: Estimez-vous qu'ils n'ont pas vraiment des perspectives de fabrication à valeur ajoutée au prix juste au Canada?

M. Christopher Lee: Je ne m'y connais pas beaucoup en valeur ajoutée, mais il me semble que si ces perspectives existaient, les gens en profiteraient. Le volume est assurément là. Il ne fait aucun doute qu'en Colombie-Britannique il existe une énorme quantité de billes qui pourraient être transformées à volonté.

Je crois que le défi c'est de pouvoir s'y prendre de manière concurrentielle avec tout ce qui se fait partout dans le monde.

• (1620)

M. John Rafferty: Vous avez parlé de l'Accord sur le bois d'oeuvre. Un témoin précédent a fait valoir que son organisation ne demande qu'à maintenir le statu quo en ce qui a trait à l'accord.

Selon vous, que pensent vos membres du bois d'oeuvre, de l'accord, et de ce qu'il s'agirait de viser?

M. Christopher Lee: Eh bien, le lien entre mes membres et le bois d'oeuvre réside dans le prix de la bille. S'il faut verser une partie du revenu obtenu du bois pour payer une redevance sur le bois d'oeuvre, la valeur du bois va forcément baisser ou les coûts vont augmenter, de deux choses l'une, suivant le point de vue. Il faudrait donc amortir ce coût en payant les billes moins cher.

Ce qui nous inquiète c'est que s'il faut payer ces frais supplémentaires au titre des redevances, le prix des billes risque de diminuer, et la production de billes est justement la principale activité de nos membres en Colombie-Britannique.

M. John Rafferty: Oui.

M. Christopher Lee: Ce qui les intéresse c'est de veiller à ce que l'optique des propriétaires privés fasse partie des pourparlers lorsqu'ils seront amorcés, et que l'on comprenne la nature des enjeux auxquels ils sont confrontés. Voilà toute l'étendue de leur intérêt. Quelle que soit l'évolution des choses, qu'il soit question de maintenir un accord existant ou de créer quelque chose de nouveau, peu importe.

M. John Rafferty: Croyez-vous que votre association sera consultée lorsque ces pourparlers commenceront?

M. Christopher Lee: Nous ne l'avons pas été par le passé, et c'est pourquoi j'ai soulevé la question. Ce serait formidable si nous pouvions avoir du soutien pour y participer, mais je ne sais pas s'il en sera ainsi.

M. John Rafferty: Merci beaucoup.

Monsieur Atkinson, j'ai une question pour vous. Merci de votre présence et de vos propos sur l'excellent travail que vous faites. Je dois vous dire qu'il est motivant de voir un organisme jouer un rôle aussi diversifié et constructif et faire preuve d'un tel leadership à l'échelle communautaire et provinciale ainsi que dans le secteur de la foresterie.

Je constate dans mes documents que vous avez un projet pilote, un programme de formation pour les jeunes. Vous avez parlé des jeunes dans vos remarques. L'initiative semble excellente pour les jeunes des Premières Nations, qui recevront la meilleure formation et expérience professionnelle possible, tout comme pour l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui disposera d'un excellent nouveau bassin de travailleurs qualifiés pour aider à faire avancer le secteur.

Je me demande si vous pourriez faire le point sur l'évolution du projet pilote. Si vous estimez que le projet est réussi, quels sont vos projets pour son expansion?

M. Keith Atkinson: Merci beaucoup pour la question.

Nous débordons d'enthousiasme pour ce que nous avons baptisé d'initiative visant la main-d'oeuvre sylvicole parmi les Premières Nations. Après avoir passé des années à étudier la future demande de main-d'oeuvre dans le secteur forestier, nous avons pris l'initiative de participer à des études provinciales en vue d'établir en quoi consistait cette demande.

Nous avons constaté qu'il faut 14 000 nouveaux travailleurs dans le secteur forestier sur les cinq années à venir, nous nous sommes donc adressés aux collectivités pour nous faire une idée de ce que l'on pouvait attendre de cette jeune tranche démographique autochtone en Colombie-Britannique. Nous augurons qu'il y aura 50 000 jeunes Autochtones prêts à rejoindre la population active dans les 15 années à venir, c'est-à-dire 16 000 par an, ce qui dépasse légèrement la demande totale dans le secteur.

Notre groupe met pleins feux sur cet incroyable débouché pour nos jeunes dans ce secteur. Il faut absolument multiplier les soutiens destinés aux jeunes Autochtones. Nous savons toutes les difficultés auxquelles nos collectivités sont confrontées, les obstacles qu'il faut franchir sur le plan de l'éducation, de la santé et du bien-être pour s'efforcer de se préparer à rejoindre la population active.

Nous avons remporté des succès, mais les chiffres sont extrêmement modestes. Notre programme produit quant à lui moins de 100 candidats par an. Nous essayons de nous faire une meilleure idée des activités et des efforts d'autres organismes de la province afin de mieux exploiter cette opportunité dans son ensemble et de nous assurer que nous avançons dans ce sens.

M. John Rafferty: Permettez-moi alors de vous poser une question à ce sujet. Croyez-vous que le gouvernement fédéral pourrait participer à cette initiative à l'avenir, en offrant un soutien financier, ou peut-être en encourageant l'adoption de programmes analogues dans le reste du Canada?

• (1625)

M. Keith Atkinson: Oui, absolument.

Nous avons présenté des demandes de financement, non sans difficulté. La Diversification de l'économie de l'Ouest est une bonne initiative. Elle prévoit une enveloppe budgétaire pour l'éducation. Nous avons présenté une demande en espérant qu'elle ira au-delà de la présentation en ligne, bien que nous n'ayons pas eu beaucoup de succès, car les demandes ne sont pas limitées à un contenu autochtone et le milieu est extrêmement concurrentiel en ce moment.

Certaines organisations exigent des contributions en contrepartie d'un partenaire. Nous avons du mal à trouver des ressources pour ces fonds de contrepartie et à les persuader de participer à ce genre d'initiative. Nous continuerons à nous efforcer de le faire, mais il n'en tient qu'au gouvernement fédéral de profiter de cette excellente occasion d'investir et d'offrir son appui.

J'ajouterais que nous travaillons avec l'industrie. Nous sommes assurément à la table des négociations avec les principales associations des produits forestiers, le Council of Forest Industries, les travailleurs sylvicoles, les entrepreneurs — tous les principaux groupes. Nous essayons de travailler collectivement avec eux pour comprendre leurs besoins et déterminer comment préparer nos jeunes et les encadrer afin qu'ils puissent s'intégrer tout naturellement.

Le président: Merci, monsieur Rafferty.

Monsieur Regan, vous avez sept minutes. Allez-y s'il vous plaît.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence parmi nous.

Monsieur Chui, permettez-moi de vous poser une question. Vous avez dit que parmi les quatre chaires de recherche, il y en a trois qui existent déjà, mais aucune au Canada atlantique. Pouvez-vous nous dire grosso modo quand est-ce que les autres chaires de recherche ont été établies et comment elles sont financées?

Dr Ying Hei Chui: Il y en a une de financée en ce moment même et elle est annoncée, je crois à l'UNBC — en Colombie-Britannique. Le financement provient du gouvernement provincial. Celle du Québec a été financée il y a deux ou trois ans peut-être, et c'est une combinaison de fonds fédéraux attribués dans le cadre du programme du CRSNG et d'une somme provenant de l'industrie. Celle de l'Ontario a été établie il y a déjà un certain temps et elle se rapporte plutôt à l'ingénierie incendie et à la sécurité incendie des bâtiments.

L'hon. Geoff Regan: Où se trouve-t-elle?

Dr Ying Hei Chui: À Carleton.

L'hon. Geoff Regan: Vous voulez dire ici même à l'Université Carleton.

Dr Ying Hei Chui: Oui, c'est bien cela.

Nous travaillons avec les gouvernements provincial et fédéral pour voir si nous pouvons établir une chaire analogue au Canada atlantique. Ce serait très utile pour nous.

L'hon. Geoff Regan: Le financement est-il le seul obstacle?

Dr Ying Hei Chui: Oui, pour l'instant.

L'hon. Geoff Regan: Quelles seraient les répercussions pour le Canada atlantique en l'absence d'une telle chaire de recherche?

Dr Ying Hei Chui: Comme je l'ai déjà dit, le code du bâtiment a facilité le travail de l'industrie des produits forestiers, car nous pouvons désormais construire des bâtiments plus hauts. Si nous n'avons pas une chaire dotée du savoir technique nécessaire pour aider les concepteurs et entrepreneurs locaux à saisir cette occasion, je crois que nous trainerons derrière le reste du pays pour ce qui est de bénéficier de ce changement apporté au code du bâtiment.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Baker, j'aimerais m'adresser à vous à présent.

Dans ce secteur, y a-t-il moyen d'évaluer le degré de valeur ajoutée aux produits forestiers? Y a-t-il un barème accepté, ou s'agit-il simplement de la valeur du dollar au poids? Que pouvez-vous me dire à ce sujet?

M. Ken Baker: Le monde de la valeur ajoutée est extrêmement complexe. Je crois que je peux l'illustrer en vous parlant de la principale association professionnelle qui représente tout l'éventail des fabricants à valeur ajoutée en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une organisation appelée BC Wood Specialties Group. Elle est très bien établie. Elle divise ses secteurs d'activité en sept catégories différentes, si je ne m'abuse, qui vont des maisons en bois rond jusqu'à l'ébénisterie en passant par des articles fabriqués en bois. C'est un éventail très diversifié de fabricants et de gammes de produits. Le chiffre d'affaires est le seul dénominateur commun. Comme il n'est pas possible de calculer le volume de production de la plupart de ces gammes de produits, les ventes demeurent le dénominateur commun.

Nous mettons beaucoup l'accent sur l'exportation. Je crois que les exportations de produits à valeur ajoutée, selon le code harmonisé, sont de l'ordre de 2 milliards de dollars par an pour la Colombie-Britannique. Malheureusement, ce secteur a vraiment basculé depuis le déclin massif de la demande aux États-Unis à compter de 2007 et de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes. La situation semble s'être stabilisée depuis et on est en mode reconstruction.

Notre perspective ici en Colombie-Britannique est plutôt étroite, car nous n'avons pas de bois dur pour influencer sur le secteur de la valeur ajoutée, comme c'est le cas dans l'est du Canada. Nous avons pour ainsi dire uniquement du bois d'oeuvre et cette situation se prête à la production d'une gamme de produits distincte. Mais comme je l'ai dit, le secteur est en train de se reconstruire et le climat est optimiste.

Les marchés de l'ouest du Canada se trouvent massivement aux États-Unis; en deuxième lieu, je pense que c'est le Japon; un peu en Europe; et bien entendu, au Canada également. Mais la promotion des intérêts du secteur exige une approche radicalement différente de celle qui voudrait favoriser les intérêts des producteurs primaires.

•(1630)

L'hon. Geoff Regan: Je cherche à définir les diverses étapes de la valorisation, mais il semble que nous parlions de billes — je ne les appellerai pas des « billes à l'état brut » et je m'en abstiendrai à l'avenir — ou bien de quelque chose qui a une certaine valeur ajoutée.

N'y a-t-il donc pas une autre définition à tout cela? S'agit-il uniquement de billes contre tout le reste? Qu'en pensez-vous?

M. Ken Baker: Je dirais que c'est une question très subjective. J'évoque une expérience que j'ai eue il y a environ 15 ans où j'essayais de définir la présence d'entreprises à valeur ajoutée dans la province et vous avez raison, il est très difficile de constater qui est en train d'ajouter de la valeur tout au long d'une chaîne de distribution très compliquée. Mais on sait bien que tout s'articule autour du prix de revient final, qui doit aller chercher le maximum par mètre cube de bois récolté en première ligne.

L'hon. Geoff Regan: Bien sûr; je crois que les membres du comité le comprennent. Nous partageons tous, je crois, le désir d'obtenir le maximum pour le Canada et les Canadiens — et pour nos travailleurs, surtout — pour le moindre petit bout de fibre que nous récoltons.

Mais laissez-moi revenir à M. Atkinson, si vous permettez, et vous demander comment vous avez vu, le cas échéant, les Premières Nations profiter des nouvelles innovations dans ce secteur. Êtes-vous satisfait à ce chapitre?

M. Keith Atkinson: Je vous remercie de la question.

Je dois dire que l'innovation dans le secteur ne satisfait pas directement les attentes de nos dirigeants. Dans mon rapport, j'ai fait valoir que, de ces derniers temps, on a vu que l'innovation a permis de trouver de nouveaux marchés, surtout à l'étranger. Il est manifeste que ce succès favorise le nôtre en passant, compte tenu de notre empressement à participer au secteur. Nous avons besoin d'un marché sain et robuste pour le succès des nouvelles entreprises forestières autochtones qui sont en pleine expansion.

L'innovation que je recherche quant à moi, c'est la manière de réinventer le secteur manufacturier. Je fais la distinction entre la valeur ajoutée comme ventilation primaire, telle la fabrication de billes de sciage, et l'autre valeur ajoutée, celle qui va au-delà de l'industrie primaire. L'occasion est excellente pour que les Premières Nations y contribuent et fassent partie de l'économie à titre de partenaires, comme de vrais partenaires et copropriétaires des affaires. Nous essayons de trouver des moyens d'y parvenir.

Si nous le pouvons, l'innovation dans ce cas consisterait à favoriser l'accès aux marchés mondiaux en ayant des personnes autochtones pour partenaires. Comme de véritables partenaires du secteur, nous pouvons commercialiser cette valeur ajoutée à l'échelle mondiale ou avoir accès à de nouveaux marchés.

Il y a donc décidément un besoin d'innovation, les nouvelles technologies; nous devons faire davantage. Il faudrait remonter jusqu'aux objectifs et valeurs de nos dirigeants au chapitre de la gérance. Ils laissent supposer que nous voudrions voir moins de récoltes de bois brut et la protection d'autres ressources que le bois, car ce sont là nos valeurs communautaires qui ont plus d'importance, même si ce n'est pas une valeur monétaire. Par conséquent, nous voulons absolument voir une valeur ajoutée tout en utilisant moins de bois.

Nous nous sommes engagés et nous avons essayé de participer à des occasions de valorisation, d'inculquer cette optique à nos collectivités et régions rurales en Colombie-Britannique, et de trouver un moyen d'y arriver, mais c'est extrêmement difficile.

Le président: Merci, monsieur Regan.

Nous débutons le tour de cinq minutes avec vous, madame Perkins. Suivront M. Leef et Mme Duncan.

Allez-y, madame Perkins.

•(1635)

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie tous pour votre participation. Les échanges que nous avons depuis quelques semaines sont fort intéressants. Aujourd'hui, nous avons élargi un peu le dialogue amorcé la semaine dernière concernant le succès que semble connaître l'Orient.

Monsieur Baker, vous avez dit que le gain collectif le plus important avait été enregistré sur le marché chinois. Vous avez ensuite expliqué qu'environ 30 %, c'est le chiffre que vous avez avancé, je pense, des produits forestiers de la Colombie-Britannique prenaient la direction de ce pays. Vous avez également mentionné d'autres endroits de cette grande région, notamment l'Inde.

Comment décrivez-vous la croissance de ce marché? Avez-vous une idée de la direction et de l'ampleur qu'elle pourrait prendre?

M. Ken Baker: Je vous remercie pour cette question.

Il est important de toujours se rappeler qu'un vaste éventail de produits forestiers se prête à diverses applications dans différents marchés concurrentiels du monde entier. La Chine a concentré son effort sur le bois d'oeuvre, principalement sur celui provenant de notre industrie nationale et, dans une moindre mesure, de notre secteur côtier. C'est là une tout autre histoire qui repose sur des gammes différentes de produits. Cet effort s'est toutefois déployé parallèlement à de nombreuses autres activités qui s'inscrivent dans ce que j'appelle un portefeuille diversifié. Les efforts que vous déployez pour promouvoir les intérêts du secteur dans son ensemble varient grandement selon qu'ils ciblent le bois destiné à la Chine ou le bois d'ébénisterie exporté aux États-Unis. Nous avons affaire à deux clientèles complètement différentes, chacune ayant ses propres outils de communication, priorités ou stratégies.

Cela exige donc une approche passablement diversifiée.

Mme Pat Perkins: Je suppose que c'est vrai. J'essaie simplement de savoir s'il s'agissait là d'une très forte croissance du marché et qu'il ne fallait pas s'attendre à aller plus loin, ou est-ce simplement la pointe de l'iceberg, pour ainsi dire. Pouvons-nous nous attendre à une poursuite de cette croissance?

M. Ken Baker: Le gros succès en Chine a été notre bois d'oeuvre et je pense que nous avons atteint un sommet en matière de volume pour le bois provenant de la Colombie-Britannique, ou du moins de l'Ouest canadien, parce que l'Alberta exporte également un certain volume en Chine. Je pense que nous avons atteint un sommet sur le plan du volume; nous cherchons maintenant à proposer à la Chine une valeur accrue afin d'obtenir un prix unitaire plus élevé pour différentes applications.

Mme Pat Perkins: N'y aurait-il pas des utilisations technologiques sur lesquelles nous pourrions collaborer avec eux et qui permettraient d'accroître la valeur ajoutée?

M. Ken Baker: Oui, la technologie reliée aux systèmes de construction en Chine... La grosse dépense des Chinois a été la mise en place de la technologie nord-américaine de construction de bâtiments en bois, au lieu d'utiliser ce matériau pour la fabrication de meubles, de caisses ou d'autres produits d'emballage industriels. C'est une technologie de pointe.

Mme Pat Perkins: Monsieur le président, je vais demander au professeur d'approfondir un peu les commentaires qu'il vient de faire.

Vous avez parlé de la croissance de l'industrie de la construction, notamment de l'élargissement des codes du bâtiment et d'autres mesures. Nous avons déjà eu des échanges à ce sujet avec divers témoins. Le principal obstacle, d'après eux, c'est le fait que nos universités n'enseignent pas aux ingénieurs et aux architectes comment concevoir des constructions en bois ni quelles sont les caractéristiques du bois. Il semble que le bois ne soit pas un matériau de choix pour les constructions de plus de quatre étages.

Selon vous, est-ce que le milieu universitaire se retournera assez vite pour saisir cette occasion?

Dr Ying Hei Chui: C'est le paradoxe de la poule et de l'oeuf, dans un certain sens. À l'université, j'ai personnellement constaté un regain d'intérêt pour les cours de construction en bois.

À mon arrivée au Canada, il y a 25 ans, de nombreuses facultés de génie civil offraient des cours de construction en bois, mais ces cours ont progressivement disparu des programmes. D'abord obligatoires, ils sont devenus facultatifs et, à la fin, personne ne s'y intéressait plus. Je constate aujourd'hui un regain d'intérêt pour la construction en bois chez les étudiants. L'un de mes postdoctorants enseigne actuellement la construction en bois à l'Université du Nouveau-

Brunswick; c'est un cours facultatif. Il y a quelques années, il aurait probablement attiré 10 étudiants, aujourd'hui, il en a 50.

Il est maintenant reconnu, je pense, que la construction en bois gagne en popularité car, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, le bois est considéré comme un matériau de construction aussi durable que le béton et l'acier.

Concernant l'enseignement universitaire, en raison de l'intérêt manifesté pour la construction en bois, j'ai constaté qu'un grand nombre de facultés de génie civil du pays sont revenues sur leur décision de retirer leurs programmes offerts par des professeurs ayant une expertise dans le bois. Le réseau que je dirige, qui a encouragé les professeurs d'université à s'intéresser à la recherche dans le domaine de la construction en bois, a joué un rôle à cet égard.

Je pense que nous allons dans la bonne direction et que la construction en bois intéresse un nombre croissant de professeurs et d'étudiants. Cela fait partie de l'équation si vous voulez augmenter le... Vous avez tout à fait raison de dire qu'il ne suffit pas d'offrir un produit, nous devons aussi avoir des concepteurs capables de concevoir des modèles de construction.

• (1640)

Le président: Merci.

Monsieur Leef, vous disposez maintenant cinq minutes.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Atkinson, j'aimerais avoir un entretien avec des entreprises et organisations du Yukon lorsque l'occasion se présentera. Je représente ce territoire au Parlement.

Je connais quelques-uns de leurs projets. Vous avez brièvement abordé le travail de protection contre les incendies de forêt qui s'est fait là-bas, mais je ne sais pas si vous vouliez parler de programmes précis. Je sais que le gouvernement territorial du Yukon a lancé le programme Préventifeu, en partie financé par le gouvernement fédéral. Je me demande si vous parliez de l'un de ces programmes ou s'il y a d'autres projets liés aux incendies de forêt.

Nous avons glissé un mot, de manière générale pour l'ensemble du pays, des répercussions des incendies, notamment de notre capacité à mettre au point des programmes dans ce domaine et à utiliser le bois avant sa combustion. Que faire des forêts d'arbres morts encore debout qui existent dans notre inventaire forestier? Pourriez-vous développer ce sujet que vous avez abordé dans vos observations liminaires.

M. Keith Atkinson: Bien sûr, je vous remercie pour votre question.

J'ai soulevé ce point parce qu'en 2008, nous avons participé très activement au transfert de fonds à la province, aux activités entreprises par la suite ainsi qu'à l'effort précédent durant les 10 années de lutte contre l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa — de mon point de vue, ces efforts visaient surtout le dendroctone du pin.

Nous sommes allés dans nos communautés afin de connaître leurs priorités. Pour la majorité, la priorité consistait à garantir la sécurité des citoyens contre le risque d'incendie de forêt que représentait le bois mort fauché par l'épidémie. Nous nous sommes lancés dans des évaluations de réduction des matières combustibles dans les collectivités, nous avons établi des plans de protection contre les feux de friches, puis nous avons été à court d'argent. Le financement a été retiré et nous n'avons pas pu entreprendre les travaux de traitement. Certains travaux se poursuivent, financés principalement par le gouvernement provincial, au profit des collectivités rurales et des Premières Nations. L'ampleur des activités est toutefois grandement réduite et nos communautés seront exposées à un risque très élevé pendant plusieurs décennies. Voilà de quoi je parlais.

M. Ryan Leef: Je pense qu'il s'agit en grande partie de communautés de taille petite et moyenne, comme c'est le cas dans la plupart des régions éloignées du Canada. Savez-vous si des mesures sont prises par l'entremise des groupes avec lesquels vous collaborez, ou de votre groupe plus précisément, pour dresser un inventaire du bois d'oeuvre et évaluer la biomasse dans ces régions? Je sais que certaines petites communautés du Yukon évaluent le potentiel de la biomasse pour le chauffage. Ce sont là des marchés sur lesquels vous pourriez miser pour essayer de modéliser, à échelle réduite, de nouvelles sources de chauffage. Savez-vous si des projets du genre sont en cours dans vos collectivités en ce moment?

• (1645)

M. Keith Atkinson: Oui, tout à fait. Notre organisation a travaillé un certain nombre d'années en partenariat avec le BC Bioenergy Network qui nous a généreusement offert des ressources pour nous permettre de participer à des projets d'installations bioénergétiques à échelle réduite pour le chauffage et l'électricité dans des collectivités des Premières Nations. En Colombie-Britannique, il y a d'une cinquantaine de collectivités éloignées situées en pleine forêt et qui sont alimentées par des groupes électrogènes au diesel. Nous pourrions y installer ces unités pour les aider à passer à l'énergie verte.

Nous avons lancé un projet pilote dans la nation Kwadacha, dans le Nord, un projet étalé sur de nombreuses années. Ce fut très difficile de naviguer entre les politiques de BC Hydro dans la province et celles qu'Affaires autochtones Canada applique dans les réserves, et d'essayer de coordonner tout ça afin de troquer les groupes électrogènes au diesel contre des sources bioénergétiques. C'est une excellente occasion, bien concrète, pour les communautés rurales et nous avons hâte de trouver le moyen de retourner à la recherche et à l'investissement. C'est une occasion à saisir.

M. Ryan Leef: Je m'adresse à vous tous ici présents, à quiconque souhaite apporter une réponse ou manifester son intérêt à la suite des commentaires de M. Atkinson sur ce sujet — et je parle surtout d'un marché intérieur ici —, nous avons parlé d'innovation, de la recherche de marchés ou des utilisations pour notre produit. Or, pour utiliser un produit déjà existant dans notre pays, nous devons d'abord identifier, voire créer, le consommateur qui l'utilisera. En l'occurrence, M. Atkinson parle de collectivités qui pourraient potentiellement devenir des consommateurs de notre produit. Comment pouvons-nous innover pour que cela se produise? Ce marché est-il assez important pour justifier l'innovation? Je ne parle pas du point de vue social, mais du point de vue économique. Dans une optique commerciale, avons-nous des chances de réussir?

Le président: Il faudra réfléchir à la question. Si vous pouvez y répondre plus tard, ce serait bien, mais le temps de M. Leef est écoulé.

La parole est maintenant à Mme Duncan. M. Trost et M. Aubin prendront ensuite la parole.

Mme Linda Duncan: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais également remercier tous les témoins. Nos échanges ont été très instructifs.

Monsieur Baker, j'ai une petite question pour vous. Je suis vraiment contente que vous ayez soulevé ce sujet, mais j'ai constaté qu'il n'en était question dans aucune des recommandations formulées dans le dernier rapport du comité. Vous dites que nous devons soutenir le secteur canadien de la fabrication et encourager la consommation au Canada de bois ou d'équipement forestier provenant du Canada. Mon bureau a effectué une recherche à cet égard et, à notre grand étonnement, nous avons découvert qu'il existait beaucoup de métiers associés aux produits forestiers dans chaque petite collectivité du Canada, allant des fendeurs de bois aux fabricants d'équipement industriel et aux producteurs de granulés de bois.

Mon intention n'est pas de vous mettre sur la sellette, mais je suis certaine que le comité accueillerait avec satisfaction toute recommandation que vous pourriez nous faire, dans les limites des litiges commerciaux, afin que nous puissions recommander de soutenir le secteur manufacturier canadien dans le domaine du bois.

M. Ken Baker: Merci beaucoup, j'en prends bonne note.

Mme Linda Duncan: J'ai une question pour M. Lee qui fait suite à votre témoignage et à la conversation que nous avons eue ensemble antérieurement. Vous avez exprimé certaines frustrations concernant les terres forestières privées. Je crois toutefois comprendre que votre association regroupe de nombreux gros joueurs comme J.D. Irving, Limited, Acadian Timber Corp. et Island Timberlands, pour ne nommer que ceux-là. Ce ne sont certes pas de petits propriétaires de lots boisés qui récoltent leur bois de manière durable pour leur propre usage.

Vous avez parlé de l'inquiétude suscitée par l'application de la Loi sur les espèces en péril aux propriétaires de terres privées. J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, n'est-il pas vrai que J. D. Irving, par exemple, pourrait très bien, en plus de posséder des terres privées, récolter du bois sur des terres publiques? Il est évident que nous devrions compenser cette situation. Si nous n'avons pas l'intention d'intervenir pour protéger l'habitat sur leurs terres privées, peut-être devons-nous protéger l'habitat sur les terres publiques adjacentes? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet.

Vous m'avez fait part des frustrations des propriétaires de terres privées, qui sont actuellement en train de négocier des accords de conservation qu'ils souhaiteraient plus souples. Je peux vous assurer que même le milieu environnemental, qui est venu témoigner devant le Comité de l'environnement dont je faisais partie, s'est dit préoccupé par le retard à mettre en oeuvre, non seulement les stratégies de restauration de l'écosystème, mais également les plans d'action. De nombreux intervenants ont exprimé leur soutien aux accords de conservation, en souhaitant qu'ils englobent la gestion de multiples espèces.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les objectifs que vous poursuivez et sur le soutien dont vous aurez peut-être besoin pour faire avancer ces projets?

•(1650)

M. Christopher Lee: En ce qui concerne votre première question, vous avez raison. Comme je l'ai mentionné, J.D. Irving et d'autres entreprises que je représente possèdent quelque trois millions d'hectares, mais elles gèrent 50 millions d'hectares de plus en terres publiques. Toutes ces entreprises gèrent l'ensemble de ces terres comme un tout. Elles ne gèrent donc pas les terres privées d'une façon et les terres publiques d'une autre façon. Vous devez être en mesure de gérer ce territoire comme un tout pour comprendre à quel endroit et quelle année vous récolterez votre volume de bois, à quel endroit vous construirez des routes, où vous allez régénérer l'écosystème, où se trouve l'habitat — ce genre de questions.

En ce qui concerne la protection de l'habitat, vous dites que si nous ne le protégeons pas sur les terres privées, nous devons alors le protéger sur les terres publiques. Je vous signale que nos membres travaillent très fort pour protéger l'habitat sur leurs terres, sur leurs terres privées. Comme je l'ai expliqué dans mes observations, c'est un gros défi pour eux parce que ces terres produisent beaucoup d'arbres, mais elles sont également très productives en poissons et en faune. Par conséquent, si vous avez un habitat important sur vos terres, vous subissez beaucoup de pressions pour le préserver parce que l'habitat suscite des pressions à la grandeur du pays.

Le problème de ces propriétaires, c'est qu'ils ont une connaissance approfondie de leurs terres. Ils connaissent une foule de choses parce que, comme l'a dit M. Baker tout à l'heure, ils ont grandement intérêt à comprendre comment fonctionnent ces terres, notamment en tant qu'écosystème, car après tout, c'est leur gagne-pain. S'ils commencent à partager de l'information avec les groupes de défense de la faune aquatique et terrestre, cela risque de leur poser un véritable problème parce que les gens commencent à réaliser que l'habitat couvre une énorme superficie. Plus vous leur donnez d'information, plus ils chercheront à bloquer des zones de vos terres parce qu'elles constituent un bon habitat, et cela, sans véritable consultation ni partenariat. Voilà le problème. Nos membres veulent protéger et gérer leur habitat, mais ils veulent le faire en coopération afin que de ne pas risquer de s'en voir bloquer l'accès s'ils fournissent trop de renseignements.

Le président: Merci, madame Duncan.

Nous entendons maintenant M. Trost. Vous avez cinq minutes.

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Baker, vous n'avez pas beaucoup insisté sur ce point dans votre exposé, mais à la fin, vous avez exprimé votre inquiétude au sujet de l'industrie papetière. Vous avez dit que ce n'était pas une grande préoccupation, mais pour nous brosser un portrait complet de la situation, pouvez-vous nous en dire plus sur vos préoccupations et vos craintes. Pourquoi avez-vous lancé cette phrase à la fin de votre allocution, quelles devraient être les préoccupations du comité au sujet de cette industrie? Que vouliez-vous dire et à quel aspect particulier devrions-nous nous intéresser dans le cadre de notre étude?

M. Ken Baker: Merci. Je crois que c'est un aspect très important à étudier.

Dans le modèle d'affaires, l'industrie papetière est, dans un sens, étroitement liée au secteur du bois massif. Nos usines de pâtes et de papiers ont un besoin énorme de copeaux, de sciures de bois et de rabotures provenant des scieries. Ces deux secteurs sont interdépendants.

La longue poursuite en justice que nous avons eue sur la côte Ouest concernait la qualité de notre fibre provenant du Nord. Ces 25 dernières années, cependant, la technologie a fait des pas de géant dans le monde entier de sorte que les producteurs de papiers ou de tissus fabriquent de bien meilleurs produits à partir de bois durs à fibres courtes et à croissance rapide provenant d'Amérique du Sud ou d'Asie du Sud-Est. La demande à l'égard de pâtes à fibres longues au coût relativement élevé provenant du nord du Canada est moins forte qu'il y a une génération.

À mon avis, le secteur des pâtes risque de subir le même sort que celui du papier journal en général. Le marché se transforme en profondeur à l'échelle mondiale. La concurrence est de plus en plus féroce et j'ai peur que nos fabricants de pâtes et papiers connaissent une baisse importante de leur marché. Ils doivent trouver des solutions innovantes pour cette fibre de grande qualité.

•(1655)

M. Brad Trost: Permettez-moi de vous poser une question complémentaire qui s'adresse aussi aux autres personnes présentes.

Que pouvons-nous faire? Peut-être avons-nous besoin au Nouveau-Brunswick de faire plus de recherches, d'avoir plus de technologies, d'avoir des produits à plus forte valeur ajoutée? Encore une fois: faut-il trouver de nouveaux marchés que nous n'avons pas encore explorés? Pourrais-je avoir quelques réponses?

Que devrions-nous faire à ce sujet? La plupart de nos témoins ont surtout évoqué la technologie, les codes du bâtiment et ainsi de suite, mais voilà un aspect que nous n'avons pas véritablement abordé. Pourrions-nous avoir quelques recommandations émanant d'au moins deux témoins?

Commençons par M. Baker.

M. Ken Baker: Merci.

Je suis un ardent défenseur de FPInnovations, qui possède des installations de recherche et développement de calibre mondial sur la côte Ouest ainsi qu'au Québec. Un gros travail a été fait en laboratoire, pour explorer l'idée d'une bioraffinerie afin d'utiliser cette matière première pour fabriquer une vaste gamme de produits autres que de la pâte.

L'idée est bien développée. Les expérimentations en laboratoire sont, je crois, bien avancées. Encore une fois, je dois souligner que je ne suis pas expert dans ce domaine. Je ne fais que rapporter les choses. Mais je crois qu'il est absolument nécessaire de miser sur les efforts de précommercialisation, puis d'enchaîner sur la commercialisation de ce qui a été accompli en laboratoire, et c'est une opération à gros budget.

M. Brad Trost: Un témoin là-bas faisait signe qu'il désire intervenir.

Allez-y.

M. Christopher Lee: Je serai bref.

Un arbre est constitué de carbone et on peut tirer d'un arbre exactement la même chose qu'on tire du pétrole. Je pense qu'il faut saisir l'occasion, comme l'évoquait M. Baker, d'envisager les choses sous l'angle de la bioraffinerie, en prenant en compte tous les aspects de l'arbre, et en créant toute une gamme de produits. La liste de ces produits est longue.

Le problème c'est que le prix du pétrole est très bas, il est donc difficile d'être compétitif, tandis que le pétrole permet de faire tous les produits que l'on peut faire avec des arbres.

Dr Ying Hei Chui: Je voudrais faire une remarque au sujet de la pâte et du papier. Au Nouveau-Brunswick, comme vous le savez peut-être, nous avions une usine qui produisait de la rayonne, et non pas du papier, voilà un exemple de pensée innovante et de nouvelles applications pour la fibre de bois.

Je voudrais parler de produits à base de bois; c'est un domaine que je connais mieux.

Nous nous efforçons depuis longtemps d'élaborer de nouveaux produits, mais j'ai le sentiment que nous avons désormais une large gamme de produits en bois et de matériaux de construction à notre disposition. La clé de l'innovation future c'est d'aider l'industrie, en l'occurrence l'industrie de la construction, pour que les constructions en bois soient moins coûteuses, plus rapides et plus économiques. Je crois que c'est davantage vers ce secteur, plutôt que vers notre secteur forestier, que nous devons porter notre attention.

Le président: Merci, monsieur Trost. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Aubin pour cinq minutes.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous cet après-midi et de nous faire profiter de leur expertise.

Je dispose de cinq petites minutes et il y a trois sujets qui me tiennent à coeur. Je vous pose les trois questions et vous essaierez d'y répondre brièvement en une minute et demie. Mes questions s'adressent probablement davantage à MM. Chui et Baker, mais j'invite tout le monde à y répondre.

Voici ma première question.

Depuis une heure et demie, nous parlons de nouveaux produits.

[Traduction]

Mon temps sera-t-il réduit?

Le président: Non.

M. Robert Aubin: Merci.

Le président: Nous avons arrêté le chronomètre. Nous attendons que tout le monde ait mis ses écouteurs pour l'interprétation, si besoin est.

M. Robert Aubin: Prenez votre temps. L'horloge ne tourne pas.

• (1700)

Le président: Allez-y, je vous en prie, monsieur Aubin.

[Français]

M. Robert Aubin: Merci, monsieur le président.

Je disais que j'ai cinq minutes et trois sujets qui me tiennent à coeur. Je vais poser une brève question sur chacun des sujets.

Je vais commencer par m'adresser à MM. Chui et Baker, mais j'invite tout le monde à faire connaître leurs points de vue.

Depuis une heure et demie et quelques séances, nous discutons des nouveaux produits du bois. On utilise toujours cette expression mais on n'en nomme aucun. J'aimerais qu'on me donne un exemple de produit nouveau qui a été développé, c'est-à-dire qui n'existait pas lors de notre première étude et qui existerait aujourd'hui.

Ma deuxième question porte sur les produits à valeur ajoutée.

Il y a quelques années, avant d'être en politique, à l'école où j'étais, on a construit un nouveau gymnase. L'architecte s'était fait un devoir de faire en sorte que la structure soit en bois laminé pour que cela

présente une belle qualité architecturale tout en étant structurellement intéressant.

Dans l'industrie, y a-t-il quelqu'un quelque part qui fait du démarchage entre l'industrie du bois et les grandes firmes d'ingénierie pour que ces dernières intègrent le bois dans leurs projets?

Voici ma troisième question.

Si l'industrie se développe — ce qu'on ne peut que souhaiter —, cela va générer évidemment de plus en plus de résidus forestiers. Est-ce aussi une ressource économique sur laquelle on peut miser pour développer des biocarburants, par exemple?

C'était mes trois questions.

[Traduction]

Dr Ying Hei Chui: Je vais essayer de répondre au moins aux deux premières questions.

Vous demandez quels sont les nouveaux produits de construction. En réponse à une question posée plus tôt, j'ai dit que nous disposons déjà d'une large gamme de produits. La prochaine étape en matière d'innovation, à mon avis, c'est de combiner ces produits pour former un système de construction. On peut probablement le faire en usine, ce qui est de plus en plus demandé, car cela réduit les temps de construction, etc. Nous ne devrions pas nous focaliser uniquement sur les produits, mais plutôt nous concentrer sur l'aval et sur les solutions à trouver pour que les constructeurs puissent assembler un bâtiment à moindre coût.

Vous avez raison au sujet de l'attractivité du bois. C'est pour cela que les architectes du monde entier apprécient le bois, au-delà du fait que la conception de bâtiments durables est devenue un véritable enjeu. Je crois que nous avons besoin de solutions fonctionnelles pour donner au bois une apparence qui plaira aux consommateurs.

M. Robert Aubin: Monsieur Baker, sur la même question.

M. Ken Baker: Merci.

Le produit nouveau le plus remarquable, en tout cas sur la côte Ouest, c'est le panneau lamellé-croisé. Je ne sais pas si vous connaissez. C'est une technologie et une gamme de produits qui existent en Europe depuis de nombreuses années. Cela vient d'entrer en Amérique du Nord.

Cette technologie consiste à coller ensemble du bois d'oeuvre ordinaire pour former de très grands panneaux, au moyen de machines à commande numérique, puis à aller déposer ces panneaux sur les chantiers pour construire de grands bâtiments — en gros c'est plus compétitif que le béton armé. Nous pensons qu'il existe un potentiel énorme. Beaucoup de gens investissent de l'argent et de l'énergie dans ce sens.

[Français]

M. Robert Aubin: Dans l'industrie forestière, y a-t-il quelqu'un qui est responsable de faire du démarchage auprès des grands bureaux d'ingénieurs pour les motiver à utiliser le bois? J'ai l'impression qu'on a comme premier réflexe d'utiliser le béton et le métal, à moins que vous ne me disiez que j'ai tort.

[Traduction]

Dr Ying Hei Chui: Je vais essayer de répondre.

Une partie des recherches que nous avons menées, aux côtés de FPInnovations et du Conseil national de recherches du Canada, consiste à élaborer l'information et les outils pour que les concepteurs puissent concevoir des bâtiments innovants en bois, des bâtiments plus hauts, ce qui constitue pour beaucoup d'entre eux une expérience nouvelle. La clé pour promouvoir le produit dont parlait M. Baker est de développer l'information à l'usage des concepteurs pour qu'ils soient en capacité de travailler en intégrant ce produit.

• (1705)

M. Robert Aubin: Merci.

[Français]

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Madame Crockatt, vous avez cinq minutes, tout au plus.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Je voudrais commencer par remercier M. Lee pour avoir mis en avant le sujet dont il a parlé, nous allons avancer là-dessus et nous y intéresser. Merci.

Nous avons beaucoup parlé des changements auxquels nous avons assisté dans ce secteur et je commence à avoir l'impression — je ne veux pas être trop optimiste, mais je vais soumettre cela à M. Chui pour commencer — que nous sommes en présence d'un incroyable succès dans le secteur de la foresterie, que nous assistons à l'émergence de nouveaux produits et de nouveaux marchés. Je voudrais que vous replaciez les choses dans leur contexte, car nous avons tendance à être obnubilés par détails. Pouvez-vous nous donner votre sentiment global sur le secteur aujourd'hui?

Dr Ying Hei Chui: Ce que je peux dire, en tant que chercheur travaillant sur le bois, c'est que nous traversons une période stimulante parce qu'il y a beaucoup d'activité, surtout pour promouvoir l'utilisation du bois dans les immeubles de hauteur moyenne. On parle maintenant d'immeubles de grande hauteur en bois.

Je crois que nous n'y sommes pas encore. Il nous reste beaucoup de travail à faire pour convaincre les utilisateurs, car les consommateurs pensent encore que le bois est un matériau inférieur, mais en réalité nous maîtrisons la technologie. Nous disposons de techniques de lutte contre les incendies qui peuvent éliminer ce genre de craintes. Ce sont surtout des craintes d'ordre psychologique qui nécessitent probablement une mise en marché appropriée, l'industrie du bois ou l'autorité chargée du code du bâtiment doivent convaincre les gens que les bâtiments en bois peuvent être aussi sécuritaires que les bâtiments en acier et en béton.

Mme Joan Crockatt: Où en sommes-nous avec l'industrie forestière comparativement à 2008, date de l'étude précédente? Quel est votre état d'esprit? Êtes-vous optimiste, pessimiste, ou quelque part entre les deux? Comment les choses ont-elles évolué depuis 2008?

Dr Ying Hei Chui: Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 2008 et cela tient beaucoup au fait, comme je l'ai indiqué plus tôt, que les gouvernements fédéraux et provinciaux ont, dans une certaine mesure, investi beaucoup d'argent dans la recherche et le développement pour soutenir cette modification du code du bâtiment. De mon point de vue, c'est le point de départ de ce que nous pourrions faire avec le bois.

Je crois que potentiellement il n'y a pas de limite. Nous sommes désormais passés de quatre à six étages, mais on peut aller plus haut.

Le prochain objectif pour l'industrie du bois, c'est de construire des bâtiments de plus grande hauteur et nous avons montré, comme en témoignent certains bâtiments dans le monde dépassant les 12 ou 14 étages, qu'une technologie adaptée permet d'obtenir de bons résultats.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, la clé pour nous consiste à fournir aux concepteurs et à l'industrie du bois des outils leur permettant d'utiliser les produits en bois plus efficacement. Il y a également un gros travail de promotion et d'éducation à faire.

Mme Joan Crockatt: D'accord. Deux obstacles ont été mentionnés, l'inflammabilité et les problèmes de pourriture, pourriez-vous nous dire quelques mots là-dessus? Devons-nous utiliser le bois? Quelle sera sa résistance dans le temps par rapport à l'acier et au béton? Pourra-t-il ? Pourriez-vous répondre à ces questions, s'il vous plaît?

Dr Ying Hei Chui: Une partie des recherches que nous avons menées avec le réseau NEWBuildS et FPInnovations concernait ces deux questions. Nous disposons de la technologie nécessaire pour régler la question des incendies. En ce qui concerne les problèmes de pourriture, la solution, bien entendu, est d'éviter que le bois soit soumis à l'humidité et c'est une question de conception et de qualité de construction. Là encore, il incombera peut-être aux constructeurs de faire en sorte que les procédures du code du bâtiment, et autres, soient respectées, car un bâtiment en bois conçu et réalisé dans les règles de l'art peut durer des siècles, comme cela a été montré pour certains bâtiments en Asie. Certains temples sont vieux de plusieurs siècles.

Mme Joan Crockatt: Y-a-t-il des domaines dans lesquels le bois est plus performant que des matériaux comme l'acier, par exemple? Que devons-nous dire aux consommateurs?

Monsieur Lee, je vois que vous acquiescez. Si vous vouliez bien répondre, cela serait formidable.

Dr Ying Hei Chui: Nous mettons l'accent sur les bâtiments efficaces sur le plan énergétique, et je pense que le bois est un très bon isolant. On consomme moins d'énergie pour chauffer un bâtiment en bois qu'un bâtiment en acier et en béton.

• (1710)

M. Christopher Lee: Il y a beaucoup à dire aussi sur la sylviculture et le piégeage du carbone, la récolte du bois, et la consommation d'énergie pour fabriquer des produits en bois par rapport à ce qui est nécessaire pour fabriquer de l'acier et du béton.

On pourrait aussi parler de l'activité sismique. En ce qui concerne l'habitat, il y a, je crois, des exemples à Kyoto de séismes qui ont détruit les bâtiments en béton alors que toutes les structures en bois tenaient encore debout grâce à la flexibilité du bois et à sa capacité de suivre les mouvements sismiques. Les performances du bois sont excellentes dans ces conditions.

Mme Joan Crockatt: Au sujet de...

Le président: Merci, madame Crockatt. Votre temps de parole est épuisé.

Nous pouvons maintenant passer à Mme Duncan et à M. Rafferty.

Vous pouvez partager votre temps de parole.

Mme Linda Duncan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Atkinson, j'ai été ravie de parler avec vous avant le comité, et je vous félicite, comme d'autres l'ont fait, pour vos efforts.

On m'a dit qu'entre 1990 et 2011, le gouvernement fédéral avait injecté plus de 160 millions de dollars dans le Programme forestier des Premières Nations. Cela représente en moyenne environ 7,6 millions par an. Depuis, le gouvernement a donné moins de la moitié de cette somme annuelle pour un total de 7,1 millions au cours des trois dernières années. Le soutien gouvernemental à l'engagement des Premières Nations dans ce secteur a clairement diminué.

Vous m'avez également fait part de certaines de vos frustrations au sujet du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Par exemple, au départ, vous aviez un partenariat avec FPInnovations et tout à coup ce partenariat a pris fin.

Pouvez-vous nous dire quels sont les dilemmes et les contraintes auxquels doivent faire face les gouvernements des Premières Nations au sein des organisations lorsqu'ils essaient de s'engager dans les programmes tels que le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

M. Keith Atkinson: Je vous remercie d'avoir abordé le sujet.

Globalement, il y a eu une baisse de ressources disponibles pour les Premières Nations, pas seulement dans le secteur forestier, mais pour toutes nos organisations. Il est donc très difficile pour nous de fournir les produits que nous voulons afin d'établir un lien avec d'autres niveaux de gouvernement. Pour WED, en particulier, nous avons commencé voici des années avec un programme à valeur ajoutée en collaboration avec FPInnovations. Nous avons lancé cela. Nous avons absolument besoin de partenariats avec ce genre de groupes pour obtenir un résultat professionnel au moment de la livraison, en effet nous sommes petits et nouveaux dans ce secteur. C'est intéressant pour nous de pouvoir mener les choses afin de nous assurer que nos valeurs autochtones sont partie intégrante du programme et de la livraison.

Quand les temps sont devenus difficiles et que les financements ont diminué, FPInnovations avait avantage à continuer tout seul. La compagnie a continué depuis avec des financements forestiers des Premières Nations venant principalement du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, en collaboration avec les partenaires industriels. Cela nous a mis au bord de la faillite. Une année nous n'avons eu aucun financement. Je m'en sors bien quand j'obtiens 500 000 \$ par an pour notre organisation. Cela ne va pas loin pour 203 Premières Nations et compte tenu de la participation que nous avons dans l'industrie forestière et des opportunités qui existent.

Lorsque nous devons concourir dans le cadre des mécanismes de financements au niveau national, nous ne nous en sortons pas très bien. Il n'y a pas GNL dans notre nom alors c'est très dur d'obtenir du financement. Nous souhaitons vivement avoir un soutien au niveau provincial qui soit reconnaissable, à une échelle adaptée, afin que nous puissions participer et mettre en oeuvre nos idées pour soutenir le secteur.

M. John Rafferty: Merci pour vos commentaires.

Ce qui me frappe jusqu'ici dans cette étude, c'est qu'elle est nettement optimiste. Cela vaut pour tous les témoins que j'ai entendus. C'est formidable.

J'aimerais que quelqu'un réponde à une question précise sur l'emploi. Gardons à l'esprit que depuis 2006, environ 112 000 emplois directement liés à la foresterie ont été détruits. Je crois qu'il ne faut pas perdre cela de vue. Quel est votre pronostic le plus optimiste pour l'avenir de l'emploi dans le secteur forestier, disons dans un horizon de 5 à 10 ans?

Je ne sais pas qui veut répondre, mais allez-y.

Monsieur Lee, peut-être. Vous souriez. Cela signifie-t-il que vous voulez répondre?

● (1715)

M. Christopher Lee: Je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais je crois que l'on peut être optimiste. L'industrie forestière a traversé de grandes difficultés quand les prix du pétrole et du gaz s'envolaient, car beaucoup de gens sont passés dans ce secteur. Désormais, alors que les prix baissent, beaucoup d'usines peuvent à nouveau embaucher des travailleurs qualifiés, car ils sont moins nombreux à travailler dans le pétrole et le gaz.

Je reçois tout le temps des listes d'offres d'emplois pour les forestiers, des techniciens forestiers et autres. Je n'ai pas de chiffres, mais je crois que c'est très positif.

M. John Rafferty: Monsieur Baker, peut-être...

Bien sûr, monsieur Atkinson, allez-y.

M. Keith Atkinson: Je voudrais répéter les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure. Les opportunités sont excellentes. Les recherches sur le marché du travail que nous avons pu lire montrent... J'ai parlé de 14 000 nouveaux emplois au cours des 5 prochaines années, environ 3 000 par an rien qu'en Colombie-Britannique, et il ne s'agit que des besoins du secteur en remplacement des départs. Si nous parvenons à faire en sorte que notre secteur soit en croissance et génère des emplois, nous contribuerons au besoin de main-d'oeuvre.

Cela va se produire ne serait-ce qu'en raison de la démographie et de la génération du baby-boom qui va quitter le secteur. Nous devons attirer les jeunes... C'est un défi de trouver de nouveaux travailleurs, mais il y a de grandes opportunités à saisir. Nous voulons participer fortement avec la jeunesse autochtone.

Le président: Monsieur Baker, voudriez-vous aussi répondre à la question?

M. Ken Baker: J'établirais une différence dans le contexte de la Colombie-Britannique, entre l'industrie forestière à l'intérieur des terres et l'industrie forestière sur les côtes. Comme les membres du comité le savent, j'en suis sûr, nous avons un terrible problème avec le dendroctone du pin ponderosa qui a fortement réduit l'approvisionnement, en bois d'oeuvre commercial en tout les cas, et il faut s'attendre à des baisses à venir dans les coupes annuelles autorisées, alors je ne pense pas que le nombre global de personnes employées dans l'industrie forestière dans notre province soit susceptible de croître de façon significative. Comme l'a souligné M. Atkinson, il y aura en revanche beaucoup d'emplois libérés par les travailleurs qui sont sur le point de partir à la retraite. Le potentiel est énorme.

Sur la côte, par contre, il y a une ressource inexploitée avec des possibilités considérables de développement et de croissance de l'emploi.

Le président: Très bien, merci beaucoup.

La sonnerie retentit déjà. Il va y avoir des votes.

Je vais commencer par remercier tous les témoins d'avoir été parmi nous aujourd'hui. Monsieur Chui, professeur et directeur au Centre de la science et de la technologie du bois, Université du Nouveau-Brunswick, merci. Monsieur Lee, directeur général de l'Association canadienne des propriétaires forestiers, merci beaucoup. De Vancouver, nous avons Ken Baker, chef de la direction de Forestry Innovation Investment. Merci, monsieur. Et du BC First Nations Forestry Council, le chef de la direction, Keith Atkinson. Merci beaucoup, monsieur.

Merci à tous les membres du comité pour leurs questions pertinentes et leurs commentaires, une fois de plus. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>